

# **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

## **22<sup>ème</sup> EDITION DU RAID'ALBIUS 2018**

### **1) ORGANISATEUR**

L'Athlétique Club Vanille Sainte Suzanne (ACVSS) en partenariat avec la municipalité et la Ligue Réunionnaise de Triathlon organise un Run and Bike dénommé « Raid Albius », le Dimanche 25 Novembre 2018.

### **2) DESCRIPTION DE L'EPREUVE**

Deux concurrents doivent parcourir en dalons (un camarade ) **les 25,1 km** d'un parcours tracé sur la commune de Sainte Suzanne. Les deux équipiers seront pour l'un à vélo et l'autre à pied, avec la possibilité d'inverser les rôles à tout moment. (Parcours en annexe).

**Le circuit de 25,1 km** empruntera aussi bien du bitume que des chemins « galisés ». Le départ sera donné le **Dimanche 25 Novembre 2018 à 8 H 00** au niveau du **Stade Georges REPIQUET, Bocage Sainte Suzanne**.

Le parcours a été volontairement tracé de manière à dévoiler les charmes des divers sites naturels de Sainte Suzanne, le sentier littoral, le chemin Mathurine et enfin la cascade Niagara seront successivement passés en revue.

Cette particularité confère à l'épreuve sa dimension originale et un aspect tactique très intéressant.

Les « dalons » termineront la course lorsque chacun des deux équipiers aura franchi la ligne d'arrivée.

### **3) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Raid'Albius est une course qui s'effectue par équipe de deux, l'un à vélo et l'autre à pied. Les « Dalons » peuvent changer à n'importe quel moment et autant de fois qu'ils le désirent leur rôle de coureur à pied ou de cycliste.

Cependant, au moment de l'échange, **le cycliste doit impérativement sous peine de sanction, mettre son casque avec la jugulaire attachée.**

Le nombre maximal de participants est fixé à 200 coureurs (100 équipes), avec possibilité d'augmenter cette quantité sur décision de l'organisation.

Le nombre approximatif de spectateurs attendus à la manifestation est de 300.

« Les dalons » pour être classés doivent franchir impérativement la ligne d'arrivée ensemble. L'heure limite de course est fixée à **12h00..**

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer aux points de contrôles. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s de la **Ligue de Triathlon et d'Athlétisme et non licencié(e)s née en 2000 ou avant**. 3 catégories d'équipes peuvent participer à la course (femmes, hommes et mixte) :

- Équipe « jeunes »
- Équipe séniors.
- Équipes vétérans.

Pour les Non Licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course est à présenter

**Les équipes peuvent être composées de licenciés ou non. Toute équipe dont les membres auront des âges de catégories différentes, seront classé en catégorie sénior.**

La participation est de **30, 00 € par équipe**.

#### **4) INSCRIPTIONS / DOSSARD**

**Les inscriptions et le paiement se feront :**

- en ligne sur [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re) (recommandé)
- ou par retour du bulletin d'inscription papier à  
SPORT PRO REUNION - BP 179 - 97470 SAINT-BENOÎT
- La fin des inscriptions se fera à une date fixée par l'organisateur
- Les renseignements complémentaires sur la course seront donnés par l'organisateur au  
06 92 90 12 20 ou au 06 92 57 56 09

Les dossards sont personnalisés et ne peuvent donc être ni échangés, ni remboursés.

**Le dossard** doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

Prévoir vos propres épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.

**Le retrait des dossards aura lieu à une date que l'organisation diffusera.**

## **5) CONDITIONS D'EQUIPEMENT / RAVITAILLEMENT**

### **Conditions d'équipement**

- Vélo tout terrain (V.T.T)
- Vêtus décentement (short, chaussures de sport...)
- Port du casque avec jugulaire attachée pour le cycliste
- Dossard correctement positionné

### **➤ 6 postes de ravitaillement tout au long du parcours :**

L'organisation fournit de l'eau plate, pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Vous disposerez également de fruits frais et secs.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

## **6) RESPONSABILITES**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

L'ensemble du parcours étant ouvert à la circulation, il est demandé aux concurrents de respecter et de suivre les consignes.

Un médecin sera présent au départ et à l'arrivée. Deux ambulances seront mobilisées lors de la manifestation.

## **7) CLASSEMENTS / RECOMPENSES**

Un tee-shirt à l'effigie de la course sera remis à l'inscription en même temps que le dossard.

Les « dalons » seront classés et récompensés sous forme de trophées selon les catégories suivantes :

### **Équipes « jeunes » nés entre 2000 et 1996**

- ❖ Les 3 premières équipes jeunes hommes.
- ❖ Les 3 premières équipes jeunes femmes
- ❖ Les 3 premières équipes jeunes mixtes.

### **Équipes séniors nés entre 1995 et 1979**

- ❖ Les 3 premières équipes séniors hommes.
- ❖ Les 3 premières équipes séniors femmes.
- ❖ Les 3 premières équipes séniors mixtes.

### **Équipes vétérans nés entre 1978 et avant.**

- ❖ Les 3 premières équipes vétérans 1, 2 et (3-4) hommes
- ❖ Les 3 premières équipes vétérans 1, 2 et (3-4) femmes
- ❖ Les 3 premières équipes vétérans mixtes.

**(Les partenaires pourront offrir des cadeaux)**

## **8) DISQUALIFICATION / RECLAMATION**

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, selon les règles suivantes :

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivant :

- Non présentation ou refus du passage sur le poste de contrôle au départ.
- Coupe représentant un raccourci important.
- Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage.
- Non respect des personnes (organisation ou coureur).
- Non assistance à une personne en difficulté.
- Triche (exemple : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.

Toute réclamation des concurrents concernant le déroulement de l'épreuve devront être faites au directeur de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage, l'heure sur la feuille de résultat faisant foi. Ces réclamations seront immédiatement examinées par le comité d'organisation que forment les organisateurs et les décisions prises seront arrêtées définitivement et ne pourront être contestées.

## **9) ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation dans les cas suivants :

- [A] si elle juge le nombre d'inscrits insuffisant
- [B] en cas de force majeure (intempéries...) ou d'imprévus concernant la sécurité du lieu de la manifestation ou du parcours pour s'y rendre

Dans le premier cas ([A]), les inscriptions réglées seront partiellement remboursées (imputation des frais engendrés) dans un délai maximum d'un mois après la date prévue de l'événement.

Si le cas [B] devait se présenter, aucun remboursement ne sera accordé. Toutefois, les inscrits pourront récupérer les effets qui leur étaient destinés (tee-shirt, dossard personnalisé...).

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit si la course a eu lieu.

## **10) DROIT MEDIATIQUE**

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **11) ENGAGEMENT « DES DALONS »**

Le fait de s'inscrire et de participer à cette épreuve suppose l'acceptation totale du présent règlement par l'ensemble des participants.

Tout athlète ne respectant pas l'un des points mentionnés dans le présent règlement et/ou utilise un moyen frauduleux quelconque encourt la disqualification. Par conséquent, l'organisation décline toute responsabilité et sera mise hors cause en cas de problème.

**Bonne course !**

Fait à Sainte Suzanne